1A

Brocéliande
Communauté de Communes
Conquérants d'Avenir

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Commune de
Bréal-sous-Montfort
(vue communale partie nord)

DOCUMENT GRAPHIQUE

Quarta Atelier du Canal Gwenaël Massot Architecte Idea Recherche Lexcap Inddigo		Arrêté le :	10/02/2020
		Approuvé le :	21/06/2021

EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date
Date :Mai 2021	Modification simplifiée n°2	07/11/2022
Echelle : 1/5000°		

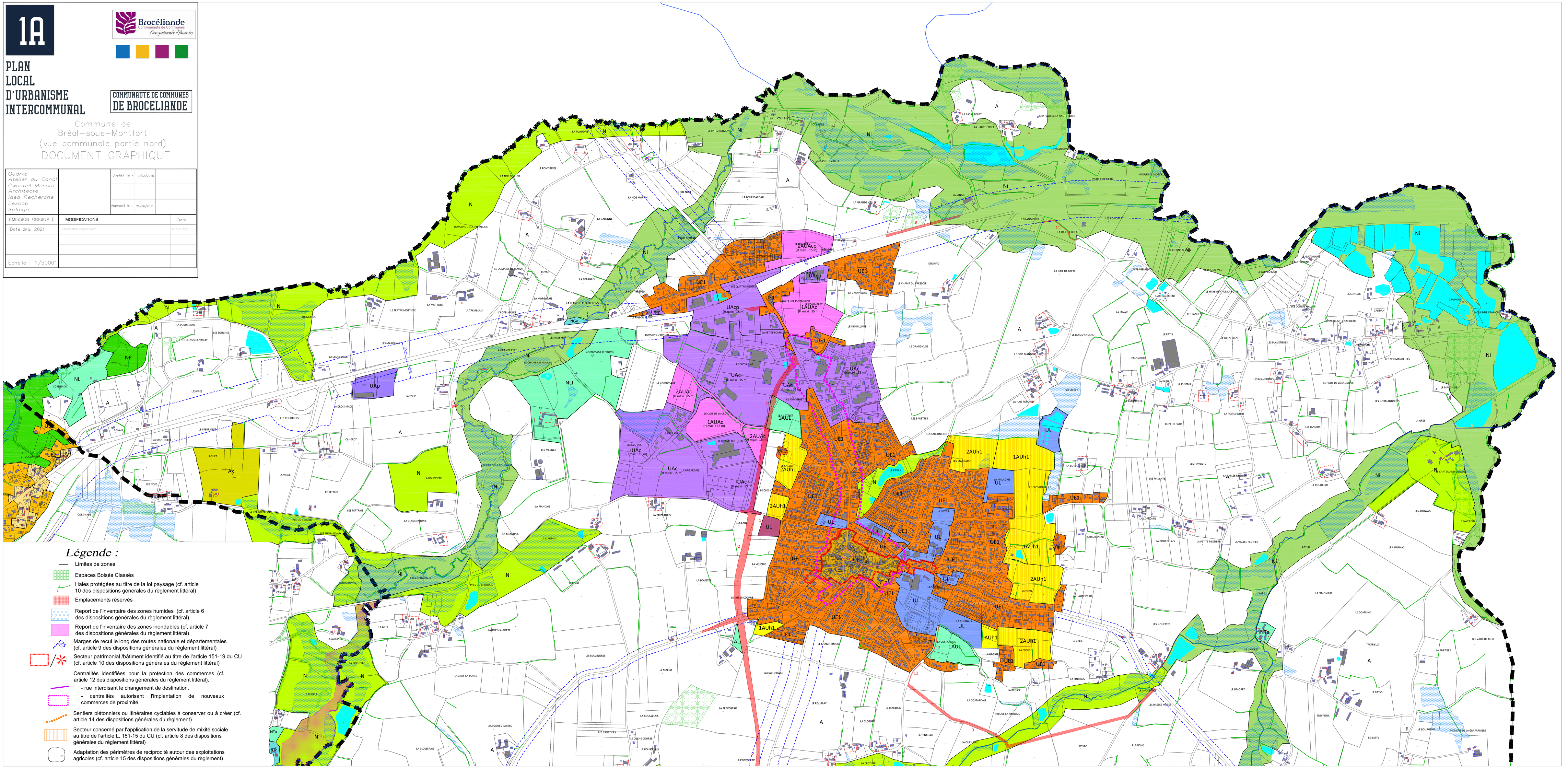

Légende :

- Limites de zones
- Espaces Boisés Classés
- Haies protégées au titre de la loi paysage (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Emplacements réservés
- Report de l'inventaire des zones humides (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- Report de l'inventaire des zones inondables (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Marges de recul le long des routes nationale et départementales (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- Secteur patrimonial /bâtiment identifié au titre de l'article 151-19 du CU (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Centralités identifiées pour la protection des commerces (cf. article 12 des dispositions générales du règlement littéral).
  - rue interdisant le changement de destination.
  - centralités autorisant l'implantation de nouveaux commerces de proximité.
- Sentiers piétonniers ou itinéraires cyclables à conserver ou à créer (cf. article 14 des dispositions générales du règlement)
- Secteur concerné par l'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)
- Adaptation des périmètres de reciprocité autour des exploitations agricoles (cf. article 15 des dispositions générales du règlement)